

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 septembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
20 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le vingt six septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la chapelle à Lagamas, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. AGUILAR Guy-Charles - M. ASTIE Michel – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert – M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard -

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Madame Michèle Fournel est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

92-2005

Adoption des statuts de la Maison de l'emploi « cœur d'Hérault » :

Monsieur Louis Villaret, Président explique que le concept Maison de l'emploi s'inscrit dans la loi de programmation sur la cohésion sociale adopté par le gouvernement. Les Maisons de l'emploi doivent coordonner le travail des acteurs locaux de la politique de l'emploi et leur existence doit se traduire par une amélioration sensible du service rendu territorialement aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises.

La Maison de l'emploi cœur d'Hérault aura pour vocation à travailler pour l'ensemble du territoire du pays cœur d'Hérault en valorisant les structures existantes qui oeuvrent pour l'emploi. Elle devra constituer une valeur ajoutée en permettant un soutien à des actions déjà existantes et en apportant une cohérence d'ensemble, une analyse prospective et des actions nouvelles à l'échelle des enjeux.

Monsieur le Président ajoute que le Conseil général a décidé de geler sa participation au financement des 3 Maisons de l'emploi qui doivent être créées dans le département. En conséquence, il propose de ne pas se prononcer dans l'attente de clarifications et notamment sur la participation financière du département.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas se prononcer dans l'attente de clarifications et notamment sur la participation financière du département.

Fait à Gignac, le 28 septembre 2005

Le Président

Louis Villaret